

SOMMAIRE

■ Editorial *p.1*

**Bilan 2019-2025
du SAGE :**

■ Enjeu A (Zones humides)
p.2-3

■ Enjeu B (Qualité des eaux
et des milieux aquatiques)
p.4-5

■ Enjeu C (Risque
inondation) *p.6-7*

■ Enjeu D (Gouvernance)
p.8



Le 2^{ème} Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise est en phase de mise en œuvre.

Le SAGE a été validé à l'unanimité par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et approuvé par le préfet du Gard le 6 septembre 2019. La structure porteuse du SAGE est le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG).

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des six premières années de mise en œuvre du SAGE (2019-2025), grâce à l'implication de nombreux acteurs du territoire.

Ce bilan est détaillé en fonction des 4 grands enjeux du SAGE :

- **Enjeu A** : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées
- **Enjeu B** : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- **Enjeu C** : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires
- **Enjeu D** : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

Un focus est proposé sur les actions majeures réalisées.

Bonne lecture !

Robert CRAUSTE

*Président
de la CLE du SAGE
Camargue gardoise*



Mise en œuvre du Sage Camargue gardoise (bilan 2019-2025)



Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

- Préserver les zones humides
- Concilier usages et milieux
- Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides

7 dispositions de type « Action » dont 5 engagées ou réalisées en continu

Réserve Naturelle Régionale (RNR) « Mahistre et Musette » (260 hectares) :

Rédaction, validation (en 2022) et mise en œuvre du plan de gestion commun avec la RNR du Scamandre (2^{ème} plan de gestion pour la RNR du Scamandre)

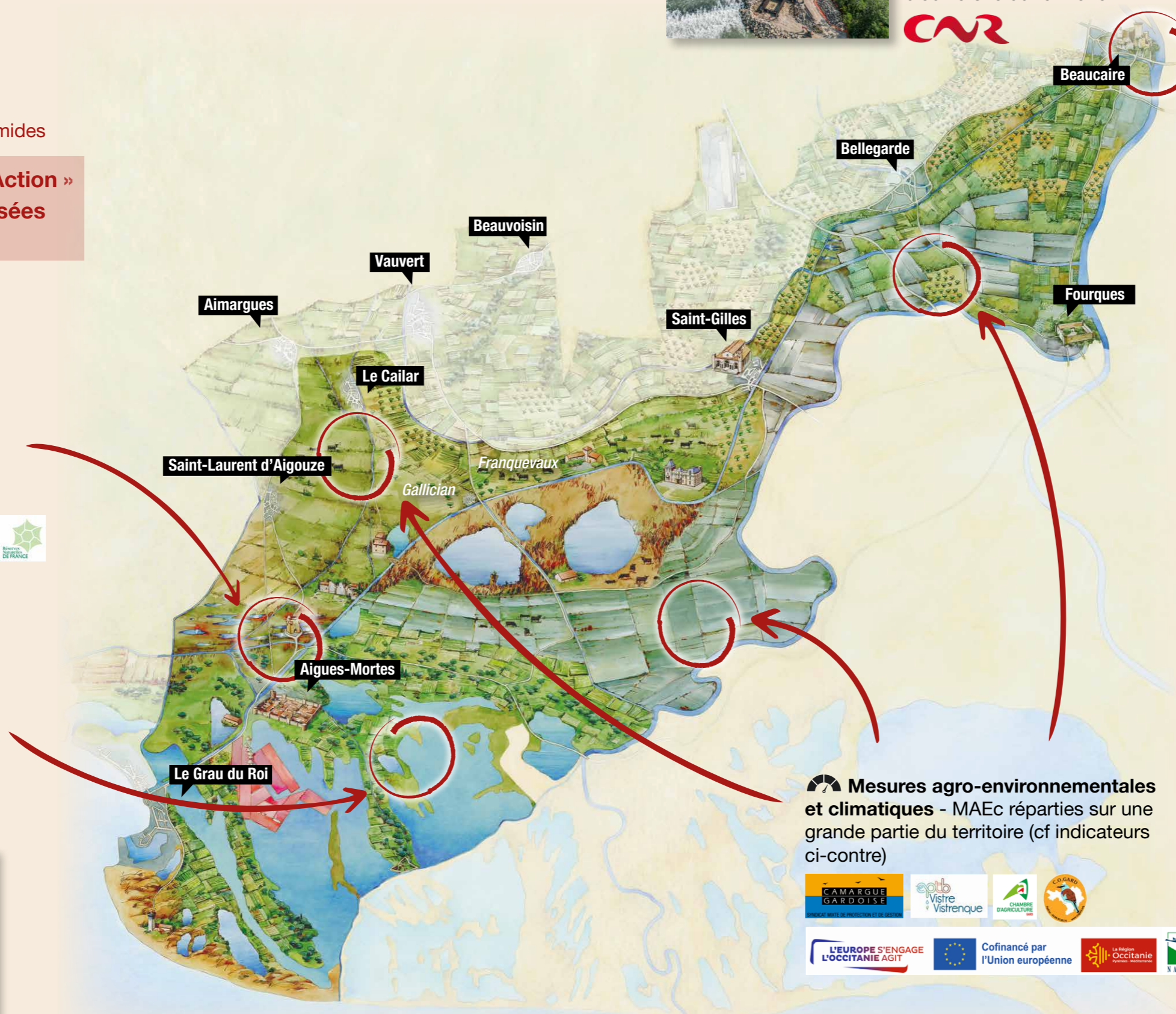


Domaine du Canavérier (646 hectares) :

Rédaction, validation (en 2023) et mise en œuvre du plan de gestion



Construction d'une passe à poissons sur le Rhône. Sa mise en service, intervenue fin 2025, améliore la continuité piscicole et favorise la biodiversité du territoire.



DOCUMENT-CADRE

Validation (en 2025) du plan d'actions eau, zones humides, salinité ; co-porté par le Syndicat mixte Camargue Gardoise et la Préfecture du Gard.

Avec 14 porteurs (ou co-porteurs) d'actions et partenaires financiers.



INDICATEURS

► Jusqu'à 40% de surfaces engagées en Agriculture biologique (Registre Parcellaire Graphique - année 2024).

► Près de 1200 hectares de zones humides « nouvellement gérées » (dont les plans de gestion ont été validés entre 2019 et 2025). 100% de ces zones humides constituent des propriétés publiques et/ou propriétés d'associations de protection de la nature.

► Plus de 2000 hectares de surfaces agricoles engagées en MAEc (année 2024), telles que : Mesures « localisées » (à la parcelle) en faveur de la riziculture (pour réduire l'utilisation d'herbicides et lutter contre la salinisation des sols grâce à l'eau douce) et en faveur de la biodiversité (gestion pastorale et entretien des infrastructures agro-écologiques)

Mesures agro-environnementales et climatiques - MAEc réparties sur une grande partie du territoire (cf indicateurs ci-contre)



Mise en œuvre du Sage Camargue gardoise (bilan 2019-2025)



Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques

- Consolider et améliorer les connaissances
- Sensibiliser, accompagner et promouvoir des bonnes pratiques
- Définir des actions de préservation des ressources, de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux

18 dispositions de type « Action »
Dont 15 engagées ou réalisées en continu



Etang de la Marette :
 Diagnostics pour la mise à jour du plan de gestion, ateliers de concertation



Etang du Médard :
 Mise en œuvre et suivi du plan de gestion



Gestion des épaves
 sur le Canal du Rhône à Sète, pour prévenir toute pollution



Aire d'Alimentation de Captage (AAC) des Castagnottes
 Etude de délimitation de l'AAC. Ce captage d'eau potable est prioritaire. Un plan d'actions devra être défini, pour lutter contre les sources de pollution de l'eau.

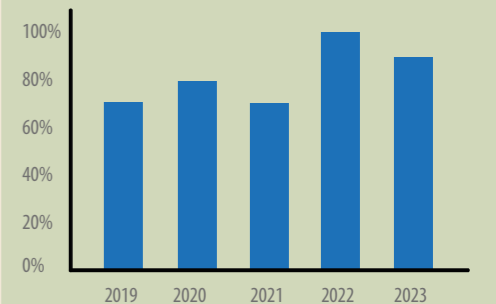


Etangs Scamandre-Crey-Charnier :
 Diagnostics pour la mise à jour du plan de gestion, réunions de concertation. Réalisation (en 2025) de travaux de curage de 7 kilomètres de roubines, pour permettre la circulation de l'eau.
 Etape 1 de l'étude « Flux Maximum Admissibles » (2022-2024) : diagnostic des flux d'eau, d'azote et de phosphore.

INDICATEURS

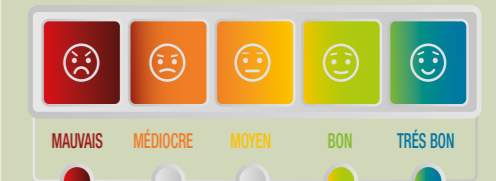
► Le fonctionnement des 10 stations de traitement des eaux usées est très satisfaisant en 2022 et 2023.

📍 stations de traitement des eaux usées



Part des STEU avec un fonctionnement satisfaisant

► L'état écologique des étangs est très préoccupant (Scamandre-Crey-Charnier et Etang de la Marette à Aigues-Mortes). L'état écologique est évalué sur la base d'éléments de qualité biologique (phytoplancton) et de paramètres physico-chimiques (liés à l'azote et au phosphore).



État lors du relevé DCE – Directive Cadre sur l'Eau (Année 2023) (pointing to MAUVAIS)

État à atteindre en 2027 (pointing to BON)



Mise en œuvre du Sage Camargue gardoise (bilan 2019-2025)



Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires

- Pérenniser l'organisation mise en place et poursuivre l'application de non-aggravation du risque
- Améliorer la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire
- Poursuivre et valoriser la connaissance du risque inondation

**10 dispositions de type « Action »
Dont 9 engagées ou réalisées en continu**

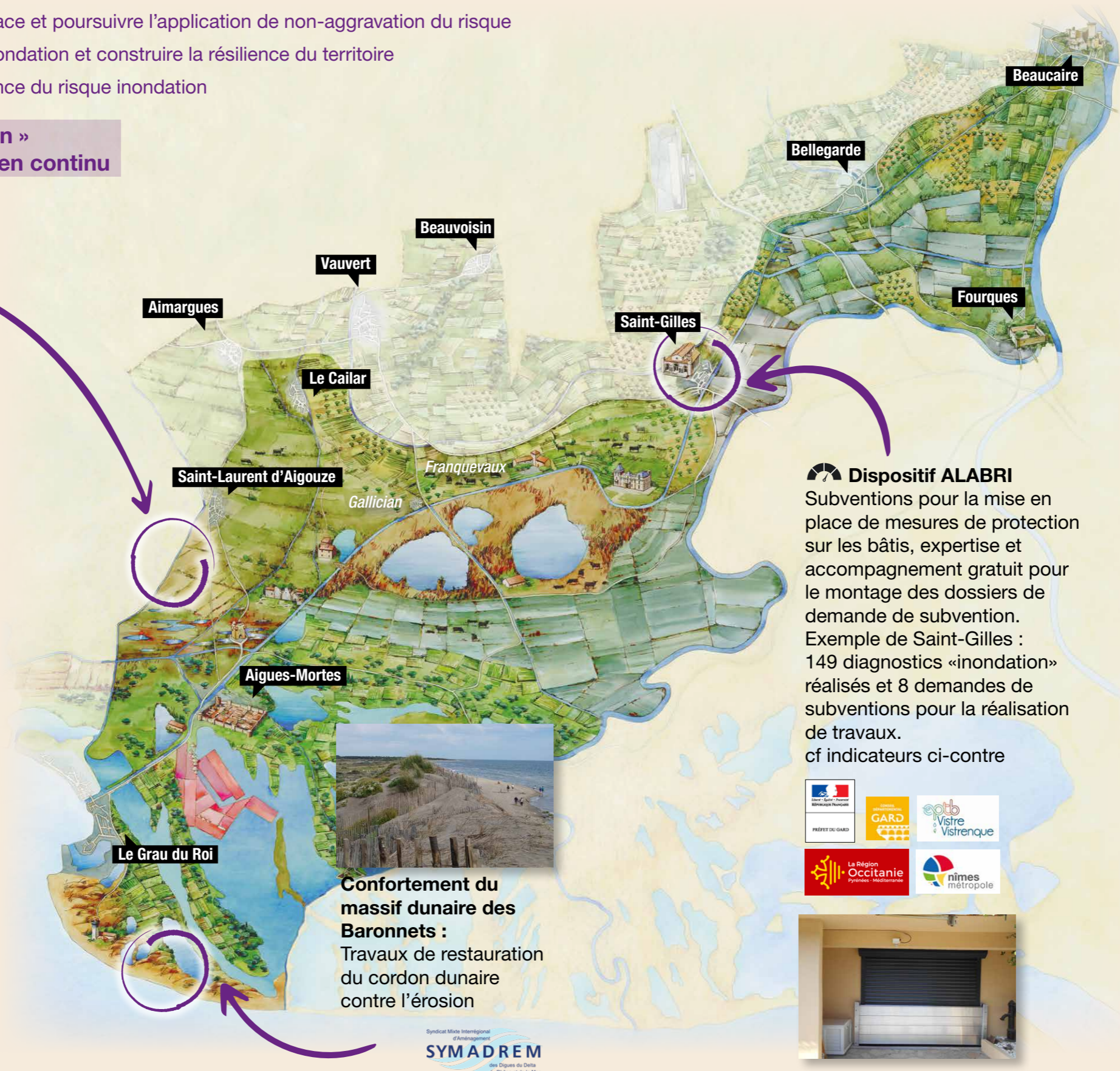


Travaux (2025) de confortement des digues du Vidourle



OUTIL

Le Conseil Départemental du Gard fait régulièrement évoluer l'observatoire du risque inondation dans le Gard (créé en 2006, rebaptisé « NOE » en 2012). L'observatoire a la vocation d'être à la fois un outil de connaissance (référentiel), un outil d'évaluation et un moyen de communication et de sensibilisation sur la problématique des inondations.



Confortement du massif dunaire des Baronnets :
Travaux de restauration du cordon dunaire contre l'érosion

Dispositif ALABRI
Subventions pour la mise en place de mesures de protection sur les bâtis, expertise et accompagnement gratuit pour le montage des dossiers de demande de subvention. Exemple de Saint-Gilles : 149 diagnostics «inondation» réalisés et 8 demandes de subventions pour la réalisation de travaux. cf indicateurs ci-contre



DOCUMENTS-CADRES

- Plan Rhône-Saône : Contrat de plan Interrégional État-Régions 2021-2027
- Stratégie sur le Littoral du Grand Delta du Rhône : diagnostic (2022) sur les thématiques de l'évolution de la position du trait de côte et de la submersion marine ; Définition des réponses possibles (2025)
- PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) 3 Vistre (2022-2028) signé par l'ensemble des partenaires le 21 février 2022. PAPI 3 Vidourle (2024-2029), labelisé le 24 novembre 2023.



INDICATEURS

Actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations : Dispositif « ALABRI »

- 320 diagnostics réalisés entre 2019 et 2024 (dont 5 sur des bâtiments publics) sur 4 communes du SAGE.
- 13 dossiers de travaux accompagnés financièrement (à Saint Gilles et Vauvert).

Les travaux pouvant faire l'objet de subventions (après diagnostic) concernent par exemple : la création d'un « espace refuge » (au-dessus de la cote de la crue de référence), la mise en place de batardeaux (pour protéger le plancher habitable ou les annexes de type garage), l'occultation temporaire des aérations.

Mise en œuvre du Sage Camargue gardoise (bilan 2019-2025)



Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

- Conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau
- Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau
- Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE

7 dispositions de type « Action » Dont 6 engagées ou réalisées en continu

Animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE s'est réunie 1 à 2 fois par an. Elle a rendu 12 avis sur la période 2019-2025, principalement sur des dossiers d'autorisation environnementale.

Changement climatique

Plusieurs démarches sont en cours par les partenaires sur l'adaptation au changement climatique : projets "PECHAC" 1 et 2 (CEFE CNRS de Montpellier), démarche Eau et Climat (Conseil Départemental du Gard), démarche «Natur'Adapt» dans les réserves naturelles....



<https://eauclimat.gard.fr/>



Co-funded by
the European Union



Retrouvez tous les documents du SAGE
Camargue gardoise sur le site internet du
Syndicat Mixte Camargue gardoise



Contact

Claire PARISE, Chargée de mission du SAGE Camargue gardoise,
Centre du Scamandre, route des iscles, 30 600 Vauvert
parise@camarguegardoise.com, 06 29 27 46 35

Responsable de la publication : Robert Crauste

Rédaction : Claire Parise

Mise en forme : Williams Goudet

Crédits photos : SMCG, CNR, CCPC, EPTB VV

Illustrations : Françoise Bargin

Partenaires financiers du SAGE Camargue gardoise :



Sensibilisation, communication

Une exposition intitulée « *Soyons SAGE, préservons l'eau et les zones humides* » a été élaborée, en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN) des remparts d'Aigues Mortes. Elle est disponible gratuitement sur demande auprès de la chargée de mission SAGE.